



## LETTRE SAGIR N° spécial - mars 2010

www.oncfs.gouv.fr/recherch/reseaux/sagir.php

## OPÉRATION TOXICOVIGILANCE SEMIS MAÏS

Surveillance de la mortalité de la faune sauvage du 15 mars au 15 juillet 2010 dans et autour des champs de maïs sur toute la France

**Pourquoi**? Le terme de « protection des cultures » recouvre un ensemble de pratiques que l'agriculteur met en œuvre pour prémunir ses productions végétales contre l'influence négative des agents biologiques. Pour cela, il dispose de différentes méthodes dont l'utilisation de produits phytosanitaires pour la protection des semis.

Par nature, les produits phytosanitaires constituent des dangers pour toute forme de vie animale ou végétale. Depuis plusieurs années, les règles de leur autorisation et de leur utilisation ont été renforcées pour limiter les effets aux organismes visés et protéger en principe les utilisateurs, l'environnement et les animaux non cibles. Néanmoins, certains d'entre eux peuvent parfois montrer dans la pratique des effets adverses inattendus qui peuvent découler d'erreurs commises lors de leur mise en œuvre, d'actes de malveillance mais parfois aussi résulter de leur usage normal.

Il est important d'associer à leur utilisation une surveillance de l'environnement pour connaître les effets non intentionnels pouvant résulter de leur emploi.

C'est l'objectif de l'opération renouvelée\* par le réseau SAGIR en 2010 pour ce qui concerne l'utilisation des spécialités phytosanitaires utilisées en protection des semis de maïs.

DANS CE PAYSAGE BUCOLIQUE,
SAUREZ-VOUS RETROUVER NOS
COLLABORATEURS DU SAGIR ?...

<sup>\*</sup> en référence à l'opération 2009 voir bilan dans lettre SAGIR 165).

## OPÉRATION TOXICOVIGILANCE SEMIS MAÏS

### Comment? L'opération consiste en la col-

lecte de tout oiseau (de l'alouette à la buse en passant par le pigeon) ou mammifère sauvage (du lapin au sanglier en passant par le lièvre et le renard), trouvé mort ou malade, dans ou à proximité des parcelles de maïs – jusqu'à une distance de 500 mètres – du 15 mars au 15 juillet 2010.

L'état de conservation de l'animal doit être relativement bon. Il doit permettre dans l'idéal de réaliser une autopsie et, au pire, de prélever le foie pour l'analyse toxicologique. Le protocole exclut donc les cadavres en état de putréfaction avancée.

Pour chaque cas de mortalité, isolé ou groupé, une fiche SAGIR est renseignée avec le maximum de détails. Chaque animal est ensuite autopsié par un laboratoire d'analyse selon le protocole général SAGIR. Outre les éventuelles investigations complémentaires pour déterminer la cause de la mort (histologie, bactériologie, virologie, parasitologie), le contenu gastrique (jabot/gésier ou estomac), le foie et l'encéphale de chaque animal sont systématiquement conservés et congelés pour une analyse toxicologique multirésidus ultérieure par le laboratoire de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

Quel coût? Dès lors que le cas répond au protocole, toutes les analyses (autopsie et examens complémentaires) sont financées dans le cadre de cette opération spéciale. Les fédérations départementales des chasseurs (FDC) n'ont pas à supporter le coût des analyses pour les animaux rentrant dans le protocole. Seul le transport des cadavres, qui représente déjà un coût significatif pour les FDC et l'ONCFS, est

effectué dans le cadre du protocole général SAGIR. En cas de difficulté locale concernant ce point, les ITD sont invités à contacter le coordinateur national du réseau pour en discuter.

Le laboratoire facture ses analyses au nom de :

#### Réseau SAGIR

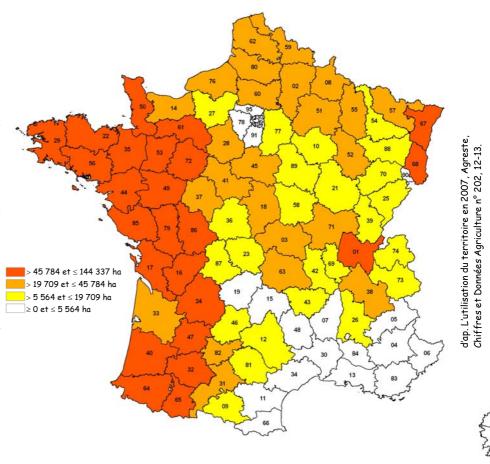
Office national de la chasse et de la faune sauvage BP 20 - 78 612 Le Perray en Yvelines Cedex

### Quels territoires?

L'opération concerne tous les départements dès lors que le maïs y est cultivé.

A titre d'information, la carte cicontre présente une photographie des surfaces cultivées en maïs en 2007. Les départements les plus foncés sont ceux pour lesquels la surface cultivée en maïs est la plus importante. Dans ces départements, la probabilité de détection d'un impact, s'il existe, des traitements phytosanitaires est la plus élevée. Si la vigilance des observateurs du réseau augmente, on en accroît d'autant cette probabilité! En fonction des conditions météorologiques, les semis peuvent commencer dès le mois de mars dans le Sud-Ouest et s'étaler jusqu'en juin pour les autres régions. N'hésitez pas à parler de cette opération spéciale dans votre département à tous les observateurs du réseau et à faire appel au responsable national pour vous appuyer dans l'animation!

#### Photographie 2007 des surfaces cultivées en maïs en France



# OPÉRATION TOXICOVIGILANCE SEMIS MAÏS PROTOCOLE



Tout au long de l'opération, le responsable du réseau SAGIR se tient à la disposition des ITD SAGIR pour les aider à animer le réseau au niveau départemental et à mettre en œuvre le protocole.

N'hésitez pas à le solliciter pour :

- la participation à des réunions locales,
- l'élaboration d'articles de sensibilisation,
- l'appui technique pour la mise en oeuvre du protocole.

#### Contact:

SAGIR national
01 30 46 54 28
sagir@oncfs.gouv.fr

#### Facture:

au nom de Réseau SAGIR Office national de la chasse et de la faune sauvage BP 20

78 612 Le Perray en Yvelines à envoyer par les laboratoires à cette adresse. Découverte d'un oiseau ou d'un mammifère sauvage, mort ou malade, dans une parcelle de maïs ou à moins de 500 mètres d'une parcelle de maïs par un observateur du réseau,

entre le 15 mars et le 15 juillet 2010

⇒ le cas répond au protocole

- Collecte de l'animal selon les règles d'hygiène et de sécurité.

  Prendre tous les animaux lors de cas groupés, même de différentes espèces.
- Renseignement de la fiche SAGIR (voir page 4). Si possible, 1 fiche / animal en cas de cas groupés.

Information par l'observateur d'au moins un des deux interlocuteurs techniques du réseau (ITD FDC et/ou ITD ONCFS).

L'ITD contacté par l'observateur se charge d'informer son homologue.

- Transport dans la journée vers le laboratoire d'analyse habituel

  ou conservation au réfrigérateur si transport dans les 72 heures
  ou congélation si transport après 72 heures.
  - Autopsie et examens complémentaires nécessaires pour déterminer la cause de la mort (histologie, bactériologie, virologie et/ou parasitologie) réalisés par le laboratoire d'analyse habituel.

Rapport d'analyse ET feuillet n° 1 de la fiche SAGIR transmis aux 2 ITD (FDC et ONCFS) ET à l'AFSSA (Marie Moinet) par le laboratoire d'analyse.

Facture transmise au coordinateur du programme à l'ONCFS (Olivier Mastain, adresse ci-contre) par le laboratoire d'analyse.

- Prélèvement systématique du contenu gastrique (jabot/gésier ou estomac), du foie et de l'encéphale par le laboratoire d'analyse au moment de l'autopsie et envoi, accompagné du feuillet n° 3 (vert) de la fiche SAGIR, au laboratoire de toxicologie de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL) pour analyse multirésidus.
- Analyse toxicologique multirésidus réalisée à l'ENVL.
  Rapport d'analyse transmis au laboratoire ayant réalisé l'autopsie, aux 2 ITD et à l'AFSSA.
- Centralisation des résultats dans la base de données SAGIR par l'AFSSA. L'AFSSA transmet les résultats dès réception au coordinateur du programme à l'ONCFS.
- Traitement et synthèse des résultats, rapport de l'opération par le responsable scientifique du réseau. Lettre SAGIR n°168, octobre 2010.

## OPÉRATION SPÉCIALE TOXICOVIGILANCE MAÏS

## EXEMPLE DE FICHE SAGIR RENSEIGNÉE

La fiche SAGIR est renseignée <sub>l</sub>	par l'observateur,	•
éventuellement avec l'aide de l'T Les lignes et case renseignées d	TD SAGIR ou du laboratoire. lans cet exemple sont les plus importante	pond au protocole en mentionna
DÉPARTEMENT DE		« VIGILANCE MAÏS 2010 »
SURVEILLANCE SANIT DE LA FAUNE SAUV		stylo bille pour marquer les 5 feu lets de la fiche SAGIR.
N° de fiche ONCFS 101901	TLANCE MALS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  Identifiez-vous en tant qu'obse
Numéro d'enregistrement du laboratoire	VIGICA de	Tel.: 01 30 46 60 00 numéro de téléphone efin de nec
Etablie par M. Elis BRID, Lig	escourt (80), tél : 03 00 90 0	
Control of the Contro	TD informé : FDC 80	l'ITD que vous avez informé.
BSERVATIONS TRÈS IMPOR		TITO que vous uvez injernie.
remis au laboratoire, en indiquant en A - 2º) leurs 2º) Ne prélever en aucun cas les marques portées pa 3º) Porter l'animal directement au laboratoire ; si ce i 4º) En cas de mortalité massive de cause inconnu	e temps, préciser le nombre d'animaux trouvés par espèce, d' numéros SAGIR, d'autre part.	e de froid.  la date de découverte,  le de l'O.N.C.F.S. (U.S.F.).  le lieu précis (commune et lie
<sup>o</sup> ) Date de la découverte 15 05 2	110	dit). Si cela est possible, précis les coordonnées GPS, . la description de l'environneme
Commune	UVAL (80) au lieu-dit Grand V	de la découverte : dans la parce
	parcelle mais / X = 5672290 et Y =	10-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-0
maïs par	tiellement découvertes / pluies récent	
perdrix grise	A les animaux trouvés en même temps : 2	2 autres animaux page.
VIVANT	AGIR 101902 (alouette) et	101903 (perdrix)
3°) Sexe*: måle X femelle Age (en mois ou années):  Condition physique*: bon état X maig	nouveau né 🗆 adulte 🗆	Précisez l'espèce, si l'animal a é trouvé seul ou avec d'autres, s'il été trouvé mort ou malade, captu
4°) Signes extérieurs particuliers de l'animal lo		facilement, Quand c'est possib
5°) Echantillon transmis dans le cadre d'une ét Si oui, préciser laquelle :	tudo : 🗆 oui 🗶 non	préciser son sexe et s'il s'agit d'
Echantillon remis ou envoyé le	au Laboratoire Départemental de	adulte ou d'un jeune ainsi que
Densité évaluée de l'espèce aux 100 hectary	NIR DANS LA MESURE DU POSSIB	condition physique selon vo (maigre ou en bon état).
Suppositions du découvreur sur la cause de la		nt de lâcher : oui □ non X
- RENSEIGNEMENTS A FOUR	NIR EN CAS DE PRÉSOMPTION D'	
Produits suspectés : - Produits à usage agricole, indiquer le l's non	ns:	Le feuillet n° 5 (jaune) de la fic SAGIR est à conserver par l'obse
Mode de traitement : - Produits à usage industriel, indique leurs noi	vateur. Les autres feuillets suive	
- RECHERCHES COMPLEMENT		le cadavre jusqu'au laboratoire.
oocher la case correspondante, préciser la nature.		aire : Laboratoire Départemental
		ont essentielles pour l'interprétation des résultats!
	o de maïs à la date de la	
SEMENCES :	toutes enfouies	$\square$ partiellement à découvert $\square$ existence de tas
PLANTULES : Stade :	non émergence des plantules	□émergence des plantules, précisez la taille